

REPUBLIQUE LIBANAISE

Ministère du Plan
Service des Activités
Régionales



الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

L ' E N S E I G N E M E N T A U L I B A N

"SITUATION ET PERSPECTIVES"

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

Novembre 1965

C O N T E N U

INTRODUCTION

CHAPITRE I - Le bilan démographique

CHAPITRE II - Le bilan scolaire

CHAPITRE III - Le bilan des non-scolarisés

CHAPITRE IV - La problématique

CHAPITRE V - Les perspectives d'évolution

CONCLUSION

INTRODUCTION

Au mois d'octobre de cette année, le Service des Activités Régionales a publié, à la demande de Son Excellence le ministre du Plan, une étude préliminaire sur l'enseignement primaire au Liban. La présente étude reprend les données déjà analysées et étend l'analyse à tous les niveaux de l'enseignement général pré-universitaire, en vue de :

- dégager l'effectif de la population à l'âge scolaire primaire, complémentaire et secondaire et envisager son évolution pendant la période 1965-1969.
- localiser cet effectif dans l'espace au niveau des Mohafazats et des cazas.
- déterminer les besoins globaux et régionaux en équipements scolaires.
- mettre en relief les problèmes de l'enseignement et tracer ses perspectives d'évolution.

Cette étude a été rendue possible grâce à deux enquêtes complémentaires effectuées parallèlement au cours de l'année 1964 par les Equipes Polyvalentes du Ministère du Plan concernant l'une les équipements scolaires, l'autre, les données démographiques.

./...

I - L'enquête scolaire

L'enquête scolaire des Equipes Polyvalentes s'est circonscrite au secteur privé. Les écoles de ce secteur - exception faite de celles de la capitale - ont été visitées toutes, une à une et les Equipes Polyvalentes ont recueilli sur place les statistiques et les renseignements voulus (1). Pour les écoles de la capitale, une estimation -qui s'est avérée par la suite assez précise- s'est faite à partir des statistiques partielles du Ministère de l'Education Nationale (2).

Quant aux écoles de l'enseignement public, le Service des Statistiques de l'Education Nationale fournit à leur propos des renseignements précis et assez complets. Aussi a-t-il été jugé inutile d'y effectuer une enquête spéciale.

Les renseignements de l'enquête scolaire et les statistiques du Ministère de l'Education Nationale fournissent, pour tout le Liban, des données diverses, entre autres :

1 - Nombre des établissements répartis par :

- Caza
- Niveau de l'enseignement dispensé
- Secteur
- Genre des élèves.

(1) Cf : Etude sur les équipements des écoles privées - Ministère du Plan - Beyrouth, Décembre 1964.

(2) 64 % des écoles privées de Beyrouth ont remis au Ministère de l'Education Nationale leurs statistiques scolaires.

./...

2 - Nombre des scolarisés répartis par :

- Secteur

- Cycle

- Sexe

- Caza

3 - Age des scolarisés

4 - Retard scolaire.

II - L'enquête démographique

Les données démographiques constituent l'élément essentiel pour l'élaboration d'un programme d'enseignement. Elles permettent, en effet, de définir le volume et la nature des équipements à prévoir. Pourtant, la précision de ces données, a toujours fait défaut, au Liban. Les hypothèses avancées en ce domaine relèvent plutôt des estimations et des recoupements partiels, notamment, en ce qui concerne la population résidente : son effectif absolu et sa répartition par sexe, groupe d'âge et région. En effet, les recensements les plus récents au Liban datent de 1932 et de 1942. Pour le reste, ce sont des estimations, dont les plus célèbres ont été effectuées par Sir A. GIBBS, DOXIADES, IRFED, MAZURE et la Direction de l'Etat Civil du Ministère de l'Intérieur.

C'est donc au besoin d'avoir des estimations plus précises que vient répondre l'enquête démographique effectuée par les Equipes Polyvalentes. Faut-il noter, pour commencer qu'il s'agit là, non d'un recensement, mais d'un échantillonnage dont les résultats ont été étendus à toutes les régions.

./...

A - L'ENQUETE DANS LES VILLAGES-ECHANTILLONS

Vu leur connaissance des régions où elles sont installées, les Equipes Polyvalentes ont divisé celles-ci en zones homogènes, c'est à dire, en des ensembles de villages présentant entre eux une homogénéité socio-économique du fait de leur appartenance à un même milieu, à une même communauté religieuse et du fait d'un même niveau et mode de vie : l'interférence des facteurs socio-économiques et démographiques étant indéniable.

Les Equipes ont choisi dans chaque zone homogène des échantillons -ce sont les villages représentatifs- où une étude systématique a été effectuée touchant toutes les familles résidentes. Pour l'ensemble du pays, 165 villages ont été choisis. Cette enquête donne dans chaque village étudié les renseignements suivants :

- l'effectif global de la population résidente
- la répartition de cette population selon :
 - . le sexe
 - . le groupe d'âge
 - . l'activité économique
- les mouvements de migration.

Les renseignements concernant l'effectif global de la population résidente dans le village-échantillon, représentent un pourcentage par rapport à la population enregistrée dans ce même village. Quant à ceux relatifs au sexe et au groupe d'âge, ^{ils}représentent des pourcentages de l'effectif global de la population résidente.

Ces mêmes pourcentages calculés dans les villages-représentatifs ont été étendus aux villages représentés selon

./...

les modalités suivantes :

Supposons que A soit le village représentatif
que B, C, D soient les villages représentés,
que l'enquête dans "A" ait donné une population résidente représentant 60 % de la population enregistrée à l'Etat Civil, et une population scolarisable au primaire de 10 % de la population résidente

Ces pourcentages sont adoptés pour calculer les mêmes données dans les villages représentatifs. Autrement dit, l'effectif global de la population résidente dans B, C, D, serait de 60 % de leurs effectifs respectifs enregistrés à l'Etat Civil.

Pour plus de précision, un sondage de contrôle portant sur soixante villages représentés, auxquels les résultats ont été étendus, a été effectuée pour s'assurer des résultats de l'extrapolation et de la justesse des chiffres. Cette nouvelle enquête est venue confirmer les premiers résultats quant à la répartition de la population selon le sexe et le groupe d'âge. Par contre; des différences sont apparues quant à l'effectif global de la population. La marge d'erreur n'a pas dépassé, dans aucun cas, les 15 %.

./...

B - LES VILLES

a - les villes de Mohafazat

Quant aux grandes villes, Tripoli, Safda, Jounieh, Zahlé et Jbeïl, les Equipes Polyvalentes n'y ont pas effectué une enquête semblable à celles qu'elles ont menées dans les localités-échantillons. Elles se sont contentées ici d'estimations et de recoupements. La Mission IRFED avait formulé, en ce domaine, des estimations obtenues pas l'intermédiaire des Mohafez et des Caïmacams. Ces estimations ont été par la suite, l'objet d'un ajustement de la part de l'expert démographe Claude MAZURE. Elles ont constitué pour les Equipes le point de départ dans leur tentative d'obtenir l'effectif global de la population résidente qui soit le plus près de la réalité. Les Equipes se sont servies en outre, des registres des contribuables dans les municipalités et les Offices des eaux et de l'électricité. Il irait sans dire que les renseignements recueillis dans ces registres étaient sujets à caution et appelaient plus d'une réserve. Aussi une distinction s'est-elle imposée entre les divers abonnements; de même, les omissions dans les inscriptions ont été considérées. Les estimations calculées à partir de ces différentes sources d'information ont été comparées entre elles et soumises à une discussion avec les Moukhtars et les responsables des organisations locales. Cela a permis d'obtenir un effectif global de la population, le plus près de la réalité. Quant à la répartition de cette population selon le sexe et les groupes d'âge, elle a été réalisée en étendant à la ville de Tripoli, les résultats obtenus pour le Liban-Nord et à Safda ceux de Tyr et cela à défaut d'autres répartitions disponibles et plus précises.

Pour Jounieh et Jbeïl, un sondage ad hoc a été effectué.

./...

b - le Grand Beyrouth (1)

Pour le Grand Beyrouth, on a retenu l'hypothèse avancée par Monsieur Ecochard dans son rapport "Plan directeur pour la ville de Beyrouth et sa banlieue". Dans ce document, Monsieur Ecochard a réuni toutes les estimations sur la question : étant toujours entendu qu'elles sont toutes partielles et fragmentaires. Un fait, néanmoins retient l'attention c'est l'unanime accord de tous ceux qui se sont penchés sur les problèmes démographiques à reconnaître que le Grand Beyrouth a connu, au cours de la période 1953-1960, une poussée démographique particulièrement forte qui est due notamment aux mouvements de migration vers cette ville et sa banlieue. On prévoit, par contre, que cet accroissement devra diminuer, à partir de 1960, et ce grâce aux différents projets d'aménagement du territoire qui auraient pour conséquence de ralentir l'exode rural.

Bien qu'aucune évaluation de ce ralentissement n'ait été faite jusqu'à présent, les taux d'accroissement proposés pour la période 1960-1970, sans considération des variations annuelles sont :

3 % : estimation de M. Ecochard

5,5 % et 3,9 % : estimations du Conseil Exécutif des Grands Travaux

le taux de 3,9 % estimant que les projets d'aménagement du territoire ralentiraient l'exode rural vers la capitale.

De toute manière, pour calculer le chiffre de la population de la capitale et sa banlieue en 1964, en prenant en considération :

(1) Voir Décret de Polarisation n°16,352 en date du 18/5/64 .

- l'estimation de M. Ecochard de la population du Grand Beyrouth en 1962, c'est à dire le chiffre de 927.400 h.
- les trois hypothèses du taux d'accroissement : 3, 3,9 et 5,5 %, nous aurons en ce qui concerne l'effectif de la population globale les résultats suivants :

Taux 3 %	Taux 3,9 %	Taux 5,5 %
877.800 h	893.000 h	920.900 h

Etant donné l'imprécision de ces estimations, le Service des Activités Régionales, a été amené à adopter le chiffre de : 893.000 h. Celui-ci constitue une moyenne entre les deux autres. Toujours est-il que les résultats obtenus par ces calculs donnent par rapport au chiffre retenu, les différences suivantes :

3 %	5,5 %
15.200 h en moins	27.900 h en plus

l'incidence de ces résultats sur un programme national d'enseignement ne sont donc pas de nature à fausser les prévisions.

Pour la répartition en catégories d'âge de cette population, on a adopté le pourcentage général du Liban résultant de l'enquête démographique. L'application de ce pourcentage à Beyrouth serait peut être discutable : la structure d'âge d'une population urbaine se différenciant de celle d'une population rurale ou de petits bourgs. Dans tous les cas, la possibilité d'une correction n'est pas exclue. Elle se fera, lorsque le Service des Activités Régionales aura établi la pyramide des âges de la population résidente au Liban et les moyens d'effectuer le sondage indispensable à Beyrouth et sa banlieue.

./...

Les chiffres de l'enquête démographique sont corroborés par les résultats de plusieurs travaux intéressant ce domaine et dont on trouve les références dans les rapports de la Mission IRFED et de l'expert Claude MAZURE.

TABLEAU COMPARATIF DE LA POPULATION RESIDENTE AU LIBAN

Z o n e	Estimation Mazure fin 1962	Estimation S.A.R. fin 1964
Grd Beyrouth	800.000	893.000
Mont-Liban	290.000	295.359
Liban Nord	375.000	451.235
Liban Sud	280.000	288.649
La Béqa'a	210.000	251.373
Total	1.955.000	2.179.634

Ce tableau laisse apparaître une différence de 6,3 % entre les deux hypothèses, compte tenu de l'ajustement de l'hypothèse Mazure jusqu'à la fin de 1964, à partir d'un accroissement dans la population de 2,6 %.

Par des enquêtes démographique et scolaire, des recouplements, des estimations et des comparaisons, un travail de synthèse concernant tout l'enseignement général, pré-universitaire, a été réalisé, la présente étude en est l'expression. Elle expose la situation de cet enseignement, en dégage les problèmes et propose les perspectives d'une évolution souhaitable.... étant acquis que cette évolution doit s'harmoniser avec les réalités et possibilités du pays.

CHAPITRE PREMIER

LE BILAN DEMOGRAPHIQUE

Tableaux : 1 à 7

Annexe : 1 à 25

La population résidente au Liban aurait atteint, d'après notre enquête démographique : 2.179.634 au 31/12/64, non compris les palestiniens vivant dans les camps; l'agglomération beyrouthine comprenant à elle seule 893.000 h. De cette population, les catégories d'âge, comprises entre moins d'un an et 17 ans nous intéressent dans la présente étude consacrée aux Problèmes de l'Enseignement. Elles correspondent aux groupes d'âge pré-scolaire et scolaire et constituent, par conséquent, l'effectif de l'âge scolaire en 1964 et celui de la période 1965-1969. Leur effectif totalise : 1.015.567, ce qui représente 46,6 % du total des résidents. Le tableau qui suit détaille au niveau régional les catégories d'âge de la population.

Tableau N°1
POPULATION EN AGE PRE-SCOLAIRE ET SCOLAIRE COMPRISE ENTRE
1 AN ET 17 ANS

Z o n e (1)	Populat. globale	Cat.d'âge pré-scol. 1 à 3 ans	Cat.d'âge scolaire 4 à 17ans	Total
Grand Beyrouth	893.000	98.766	322.692	421.458
Mont-Liban	295.359	26.703	95.139	121.842
Liban Nord	451.253	44.022	166.194	210.216
Liban Sud	288.649	34.275	107.730	142.005
La Béqa'a	251.373	24.438	95.608	120.046
Total	2.179.634	228.204	787.363	1.015.567

(1) La zone ne correspond pas dans le cas du Grand Beyrouth et du Mont-Liban à la délimitation administrative des Mohafazats, mais à celle définie dans le Décret de Polarisation N°16.352, en date du 18 mai 1964.

./...

SECTION I : LE GROUPE D'AGE PRIMAIRE

Paragraphe 1 : Effectif de 1964

Le groupe d'âge primaire comprend en 1964 : 319.108 enfants, ce qui représente 14,6 % du total des résidents. Le pourcentage est autour de 15%. Cette nette différence due à un taux d'accroissement plus élevé ailleurs qu'au Mont-Liban, s'expliquerait par la disproportion des niveaux de vie. L'effectif de l'âge primaire dans les différents mohafazats est donné par le tableau qui suit :

Tableau N°2

POPULATION A L'AGE SCOLAIRE PRIMAIRE EN 1964

Z o n e	Populat. Globale	Catégories d'âge de		6 à 10ans Total	%
		Garçons	Filles		
Grand Beyrouth	893.000	69.742	60.902	130.644	14,6
Mont-Liban	295.359	19.621	17.417	37.038	12,5
Liban Nord	451.253	37.262	31.973	69.235	15,3
Liban Sud	288.649	22.157	21.001	43.158	15
La Béqa'a	251.373	21.558	17.475	39.033	15,5
Total	2.179.634	170.340	148.768	319.108	14,6

Dans les autres pays arabes, la catégorie d'âge primaire correspondant à une tranche de cinq ans est, en Syrie et Jordanie du même ordre que celle du Liban, plus élevée en Iraq, R.A.U. et Tunisie où elle atteint respectivement 15,2 %, 16,7 % et 17 % du total de la Population globale (1)

(1) Quantitative Aspects of Educational Development in the Arab States - Beyrouth, Centre Régional de l'Unesco.

Paragraphe II : Effectif de l'âge primaire de 1965-1969

Cet effectif de l'âge primaire va atteindre, au cours de la période 1965-1969 "368.720" enfants, c'est à dire que ¹e présent quinquennat doit accueillir au cycle primaire "368.720" nouveaux venus qui arrivent en tranches annuelles, l'accroissement naturel de la population exige sans doute que l'effectif de ces tranches aille croissant d'une année à l'autre. Ces variations inter-années ne changeant rien au total de l'effectif à scolariser au cours du quinquennat, nous avons exploité en deux blocs les catégories d'âge comprises entre 1 an et 6 ans. Le premier de 4 et 5 ans correspond à l'effectif de l'âge maternel en 1964 qui est à scolariser au cycle primaire en 1965 et 1966. Le second de 1 à 3 ans constitue l'effectif de l'âge pré-scolaire en 1964 qui est à scolariser au primaire en 1967, 1968 et 1969. C'est pourquoi, voulant répartir sur cinq ans le total scolarisable au primaire, durant le quinquennat, nous avons divisé le premier bloc en deux et le second en trois. Cette répartition est donnée par le Tableau N°3.

Tableau N°3

POPULATION SCOLARISABLE AU PRIMAIRE AU COURS DE LA PERIODE 1965/1968

Zone	1965	1966	1967	1968	1969	Total
Gd.Beyrouth	28.515	28.515	32.922	32.922	32.922	155.796
Mt Liban	8.501	8.501	8.901	8.901	8.901	43.705
Liban N.	14.791	14.791	14.674	14.674	14.674	73.604
Liban S.	10.376	10.376	11.425	11.425	11.425	55.027
La Béqa'a	8.075	8.075	8.146	8.146	8.146	40.588
Total	70.258	70.258	76.068	76.068	76.068	368.720

./...

SECTION II : POPULATION A L'AGE COMPLEMENTAIRE

Paragraphe 1 : Effectif de 1964

La catégorie d'âge complémentaire correspond à la tranche d'âge comprise entre 11 ans et 14 ans (inclus). Elle atteint en 1964 : 201.252. Ce qui représente 9,2 % du total de la population globale. Dans toutes les régions, ce pourcentage est plus élevé que 9, à l'exception du Mont-Liban où il n'est que de 8,5.

Dans ce groupe d'âge qui représente 9,2 % du total de la population et comprend 4 ans, les tranches annuelles sont de 2,3 %, alors que dans la catégorie d'âge primaire, elles sont de 2,9 %. Le tableau qui suit donne la répartition par région et par sexe du groupe d'âge complémentaire.

Tableau N°4

POPULATION A L'AGE COMPLEMENTAIRE EN 1964

Z o n e	Garçons	Filles	Total	%
Grand Beyrouth	44.293	38.130	82.423	9,22
Mont-Liban	13.608	11.562	25.170	8,52
Liban-Nord	22.589	19.532	42.121	9,33
Liban-Sud	14.376	12.980	27.356	9,47
La Béqa'a	13.278	10.904	24.182	9,61
Total	108.144	93.108	201.252	9,23

./...

Paragraphe 2 : Population à l'âge complémentaire au cours de la période 1965-1969

La catégorie d'âge comprise entre 11 ans et 14 ans sera constituée au cours de la période 1965-1969, en partie, de l'effectif primaire de 1964 et en partie, de celui du complémentaire de la même année. Autrement dit, ce groupe d'âge sera composé, selon la répartition suivante, de ceux qui ont en 1964 l'âge de :

10, 11, 12, 13 ans	pour l'année	1965
9, 10, 11, 12 ans	"	" 1966
8, 9, 10, 11 ans	"	" 1967
7, 8, 9, 10 ans	"	" 1968
6, 7, 8, 9 ans	"	" 1969

Cette répartition sur les cinq années du quinquennat est donnée par le tableau N°5

Tableau N°5
POPULATION A L'AGE COMPLEMENTAIRE AU COURS DE LA PERIODE
1965-1969

Z o n e	1965	1966	1967	1968	1969
Grand Beyrouth	87.943	93.466	98.989	104.512	104.512
Mont-Liban	26.283	27.398	28.513	29.628	29.628
Liban Nord	45.437	48.754	52.071	55.388	55.388
Liban Sud	29.148	30.940	32.732	34.524	34.524
La Béqa'a	25.941	27.702	29.463	31.224	31.224
Total	214.752	228.260	241.768	255.276	255.276

./...

SECTION III : POPULATION A L'AGE SECONDAIRE

Paragraphe 1 : Effectif de 1964

La population à l'âge secondaire correspond à la catégorie d'âge comprise entre 15 ans et 17 ans (inclus). Elle atteint en 1964 : 128.487, ce qui représente 5,8 % du total global de la population. Dans ce groupe d'âge de trois ans, les tranches annuelles représentent 1,9 % du total de la population, alors qu'elles sont de 2,3 % dans la catégorie d'âge complémentaire et de 2,9 % dans celle du primaire.

La répartition par sexe et par région de cette catégorie est donnée dans le tableau qui suit :

Tableau N°6
POPULATION A L'AGE SECONDAIRE EN 1964

Z o n e	Garçons	Filles	Total	%
Grand Beyrouth	27.235	25.360	52.595	5,88
Mont-Liban	8.334	7.595	15.929	5,39
Liban-Nord	14.836	12.420	27.256	6,04
Liban Sud	8.280	8.184	16.464	5,70
La Béqa'a	7.894	8.349	16.243	6,50
Total	66.579	61.908	128.487	5,89

./...

Paragraphe II - Population à l'âge secondaire
au cours de la période 1965-1969

La catégorie d'âge comprise entre 15 et 17 ans (inclus) sera constituée au cours de la période 1965-1969 en partie, de l'effectif du secondaire en 1964 et en partie de ceux du complémentaire et du primaire de la même année. Autrement dit, le groupe d'âge secondaire de chaque période sera composée de ceux qui ont en 1964 l'âge :

14, 15, 16 ans	pour l'année	1965
13, 14, 15 ans	" "	1966
12, 13, 14 ans	" "	1967
11, 12, 13 ans	" "	1968
10, 11, 12 ans	" "	1969

Les résultats de cette répartition sont donnés par le Tableau N°7 :

Tableau N°7

POPULATION A L'AGE SECONDAIRE AU COURS DE LA PERIODE
1965-1969

Z o n e	1965	1966	1967	1968	1969
Grand-Beyrouth	55.667	58.741	61.815	61.815	67.338
Mont-Liban	16.910	17.893	18.876	18.876	19.991
Liban-Nord	28.700	30.145	31.590	31.590	34.907
Liban-Sud	17.815	19.166	20.517	20.517	22.309
La Béqa'a	16.873	17.504	18.135	18.135	19.896
Total	135.965	143.449	150.933	150.933	164.441

Ces différentes données démographiques concernant la population à l'âge scolaire vont nous permettre par la suite d'évaluer l'effectif des non scolarisés et d'établir les prévisions d'avenir dans le domaine de l'enseignement.

./...

CHAPITRE SECOND

LE BILAN SCOLAIRE EN 1964

Tableaux : 8 à 14

Annexe : 26 à 50

L'enseignement général pré-universitaire totalise : 463.409 élèves. Sur une population de : 2.179.634 h. Cela donne 183 élèves pour 1000h. Cet indice élève/population est assez élevé en comparaison avec les pays européens développés. En Suède il est de 136 % et en France de 164 %. Il s'explique au Liban par le développement disproportionné de l'enseignement général par rapport à l'enseignement technique et par un gonflement artificiel de l'enseignement général dû au retard scolaire. A ces deux caractéristiques, disproportion entre l'enseignement général et l'enseignement technique et retard scolaire, s'ajoute une autre : une nette distinction entre secteur public et secteur privé. Nous traiterons ces différentes caractéristiques, dans les sections suivantes, en commençant par la distinction entre secteur public et secteur privé.

SECTION I : REPARTITION PAR SECTEUR DE L'EFFECTIF SCOLAIRE

Les données scolaires que nous présentons dans cette section ont déjà paru, pour la plupart du moins, dans l'"Etude sur les équipements des écoles privées" (1). Depuis, elles ont été complétées grâce au concours du Service des Statistiques au Ministère de l'Education Nationale.

Sur un total de : 463.409 élèves au Liban, le secteur privé totalise : 306.534 élèves, ce qui représente 66 % de l'effectif global.

(1) Ministère du Plan - Beyrouth 1964

Il comprend des jardins d'enfants et des écoles maternelles, alors que le secteur public en est privé. Développé surtout dans les villes et agglomérations urbaines (1) il totalise : 232.289 élèves, ce qui représente 76 % de son effectif global. Le gros de l'effectif scolaire privé s'est concentré à Beyrouth et au Mont-Liban, alors que dans les autres Mohafazats du pays, c'est l'enseignement officiel qui a pris le pas.

Dans le tableau N°8 est donnée la répartition par secteur et par région de l'effectif scolaire global.

Tableau N°8

REPARTITION PAR SECTEUR ET PAR REGION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE

Z o n e	S.Public	S. Privé	Total	% du Sect. Public
Grand Beyrouth	25.951	177.975	203.926	12,72
Mont-Liban	26.231	46.295	72.526	36,17
Liban-Nord	47.592	38.300	85.892	55,40
Liban-Sud	35.844	19.225	55.069	65,08
La Béqa'a	21.247	24.739	45.986	46,20
Total	156.865	306.534	463.409	33,85

(1) Grand Beyrouth, Tripoli, Saïda, Zahlé et sa banlieue, Jounieh.

./...

Paragraphe 1 - L'effectif scolaire au cycle primaire

Sur un total de : 463.409 élèves au Liban, le cycle primaire comprend : 318.944 élèves, ce qui représente 68 % de l'effectif global. Le secteur public en comprend : 133.027 élèves, alors que le secteur privé totalise le reste c'est à dire : 185.917 élèves, ce qui représente 58,6 % de l'effectif global du cycle primaire. L'enseignement privé primaire a connu ces dernières années un développement accéléré qui ne s'explique plus par le complexe des circonstances historiques du dix-neuvième siècle, mais plutôt par la nouvelle loi sur les subventions gouvernementales aux écoles dites gratuites. Ces dernières représentent, en nombre absolu, plus de 90% du total des écoles primaires du pays. Cette disproportion entre les secteurs public et privé perd de son acuité si l'on prend en considération les subventions de l'Etat au secteur privé. En effet, l'Etat subventionne dans les écoles gratuites de ce secteur : 121.321 élèves. Cela fait que le total des élèves dans les secteurs public et privé-gratuit, c'est à dire payé complètement ou subventionné par l'Etat atteint ; 254.348 élèves. Ce chiffre représente 80 % de l'ensemble des élèves du cycle primaire. L'Etat assure donc directement ou indirectement, l'enseignement primaire à 80 % de la population. Il est à distinguer entre la scolarisation des garçons et celle des filles. L'effectif scolarisé des garçons représente 57 % du total, alors que celui des filles n'est que de 43 %.

Le tableau qui suit montre la répartition de l'effectif du cycle primaire par secteur et sexe dans les différentes régions.

./...

Tableau N°9
REPARTITION PAR REGION ET PAR SECTEUR DES ELEVES DU
CYCLE PRIMAIRE

Z o n e	Effectif Global	Secteur Public			Secteur Privé			% Secteur Public
		Garçon	Fille	Total	Garç.	Filles	Total	
Grd.Beyrouth	120.583	8.520	9.665	18.185	56.463	45.935	102.398	15,08
Mont-Liban	52.641	13.695	10.350	24.045	15.248	13.348	28.596	45,57
Liban Nord	65.596	24.660	15.748	40.408	12.925	12.263	25.188	61,60
Liban-Sud	43.362	19.696	11.798	31.494	6.911	4.957	11.868	72,63
La Béqa'a	36.762	12.185	6.710	18.895	10.053	7.814	17.867	51,39
Total	318.944	78.756	54.271	133.027	101.600	84.317	185.917	41,70

Paragraphe 2 : L'effectif scolaire aux cycles complémentaires et secondaire inférieur.

L'effectif scolaire analysé dans le présent paragraphe provient de deux cycles d'enseignement post-primaire.

- le cycle complémentaire proprement dit qui comprend quatre années d'enseignement et qui conduit au Brevet d'études.
- le cycle secondaire inférieur qui comprend quatre années d'enseignement et constitue la première étape du cycle secondaire, sans conduire au Brevet d'études.

La différence qui existe entre ces deux cycles se rapporte à la nature de l'enseignement dispensé. Aussi la distinction entre leurs effectifs n'est-elle plus de rigueur dans une étude axée sur l'équipement scolaire et non sur les programmes scolaires.

./...

Cette mise au point faite, les cycles complémentaire et secondaire inférieur totalisent : 64.990 élèves, ce qui représente 14 % du total de l'effectif scolaire au Liban. La proportion devient de 17 % si seuls sont considérés l'effectif du cycle primaire et celui du complémentaire et secondaire inférieur. Dans les deux cas, le pourcentage reste faible. Il est dû notamment aux fuites qui ont lieu entre le primaire et le complémentaire et au cours du cycle complémentaire.

A partir de ce cycle, la disproportion entre les secteurs public et privé se fait déjà sentir plus aigue. En effet, sur un total de : 64.490 élèves dans ces deux cycles, le secteur privé en totalise : 43.757, c'est à dire 68 % du total. La plupart des élèves du secteur public se trouvent dans les écoles du cycle complémentaire alors que ceux du secteur privé sont dans le y 2e secondaire inférieur. La raison en est dans le développement tout récent de l'enseignement secondaire inférieur dans le secteur public. Quant à la distinction entre garçons et filles, l'effectif des premiers comprend : 38.719 c'est à dire 60 % du total, alors que celui des filles est de 40 %. Le tableau n°10 détaille au niveau régional les différentes distinctions relatées ci-haut.

(voir tableau page suivante)

;/...

Tableau N°10

REPARTITION PAR REGION, SECTEUR ET SEXE DES ELEVES DES
CYCLES COMPLEMENTAIRE ET SECONDAIRE INFERIEUR

Z o n e	Effect. Global	Secteur Public			Secteur Privé			% Sect. Publ.
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Grd.Bey.	34.080	3.087	3.124	6.211	15.444	12.425	27.869	18,22
Mt-Liban	8.977	1.473	546	2.019	4.786	2.172	6.958	22,49
Liban-N.	10.665	4.007	2.482	6.489	2.337	1.839	4.176	60,85
Liban-S.	6.257	3.157	847	4.004	1.276	977	2.253	63,99
La Béqa'a	4.511	1.636	374	2.010	1.516	985	2.501	44,55
Total	64.490	13.360	7.373	20.733	25.359	18.398	43.757	32,15

Paragraphe 3 : L'effectif du cycle secondaire
supérieur

L'effectif de ce cycle atteint : 15.692 élèves. Il représente 3,3 % du total de l'effectif scolaire libanais. Dans ce cycle, toutes les disproportions de l'enseignement au Liban, déjà analysées quant aux cycles primaire et complémentaire, atteignent leur paroxysme. En effet, sur un total de : 15.692 élèves, c'est à dire 80 % du total, la disproportion entre la scolarisation des garçons et celle des filles est très nette. Ce cycle comprend : 4.329 filles, c'est à dire 27,5 % seulement de son effectif général. Toutes ces données sont détaillées au niveau régional dans le tableau N°11.

/...

Tableau N°11

REPARTITION PAR REGION, SECTEUR ET SEXE DES ELEVES DU
CYCLE SECONDAIRE SUPERIEUR

Z o n e	Effect. Global	Secteur Public			Secteur Privé			% Sect. Publ.
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Grā.Bey.	9.216	1.041	514	1.555	5.251	2.410	7.661	16,87
Mt-Liabn	1.576	155	22	177	1.262	137	1.399	11,23
Liban-N.	2.685	562	133	695	1.381	609	1.990	25,88
Liban-S.	1.330	288	58	346	738	246	984	26,01
La Béqat'a	885	289	53	342	396	147	543	38,64
Total	15.692	2.335	780	3.115	9.028	3.549	12.577	19,85

SECTION II - LE RETARD SCOLAIRE

Dû notamment à une scolarité prolongée (1), le retard scolaire constitue à tous les niveaux de l'enseignement, une véritable anomalie, symptôme d'une détérioration de cet enseignement. Il consiste dans chaque cycle, en la présence d'une forte proportion d'élèves ayant un âge supérieur à celui du cycle où ils se trouvent. Analysé dans la présente étude dans chaque cycle à part, mais au niveau de tout le cycle, il serait plus grave et plus étendu, s'il était détaillé au niveau de chaque classe. Dans les paragraphes qui suivent, le retard scolaire sera analysé dans les trois cycles de l'enseignement général pré-universitaire.

(1) Cf : Panorama de l'enseignement au Liban - J.P. Valin, UNESCO

Paragraphe 1 : Le retard scolaire au cycle primaire

Sur les : 318.944 élèves qui constituent l'effectif du cycle primaire, 122.758, c'est à dire 38,5 % du total sont en âge complémentaire ou secondaire. Ce pourcentage serait beaucoup plus élevé si l'on considérait le retard, non plus en bloc, c'est à dire au niveau de tout le cycle, mais année par année. Dans ce cas l'élève âgé de 8 ans -âge primaire normal - mais étant toujours en première année primaire, souffre, en fait, d'un retard de deux ans. Il y a là certainement un grave problème d'ordre pédagogique et économique qui nécessiterait une solution imminente; si l'on voulait freiner une crue de semi-intellectuels sur le marché du travail. En effet, une bonne partie de ces retardataires ne continueront pas jusqu'au bout leurs études. Ce retard n'est pas le fait d'une seule région, il est aussi important au Mont-Liban que dans la Béqa'a. Le tableau suivant détaille sur le niveau régional, le retard scolaire

Tableau N°12

LE RETARD SCOLAIRE AU CYCLE PRIMAIRE

Z o n e	Effectif Global	Age normal		En retard (1)	
		Nombre	%	Nombre	%
Grd. Beyrouth	120.583	74.876	62,09	44.436	36,85
Mont-Liban	52.641	31.270	59,40	20.880	39,66
Liban-Nord	65.596	39.181	60,09	25.809	39,34
Liban-Sud	43.362	26.096	60,30	17.128	39,50
La Béqa'a	36.762	21.728	59,10	14.508	39,45
Total	318.944	193.151	60,55	122.758	38,48

(1) Il est à noter aussi que : 191 élèves, en âge primaire, sont au cycle complémentaire, c'est à dire en avance.

./...

Paragraphe 2 : le retard scolaire aux cycles complémentaire et secondaire inférieur

A ce niveau, le retard scolaire est encore plus grave, en effet, sur un total de : 64.490 élèves qui constituent l'effectif de l'enseignement complémentaire et secondaire inférieur 39.467 sont en âge secondaire supérieur ou même universitaire. Ils représentent 61 % de l'effectif global. Présenté autrement cela donne; sur tous trois élèves, au cycle complémentaire (et secondaire inférieur) deux sont en retard, alors que dans le cycle primaire; sur tous trois élèves, un seul est en retard. Il est à noter de même que le retard scolaire est analysé ici sur le niveau du cycle, sans entrer dans le détail de chaque année à part. C'est au Liban Nord et au Liban Sud que le retard est le plus élevé. Dans ces deux Mohafazats; il gravite autour de 72 %. Le tableau n°13 donne le détail du retard au cycle complémentaire.

Tableau N°13

LE RETARD SCOLAIRE AUX CYCLES COMPLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE INFÉRIEUR

Z o n e	Effectif Global	En âge	normal	En	retard (1)
		Nombre	%	Nombre	%
Grd.Beyrouth	34.080	13.122	38,5	20.813	61,07
Mont-Liban	8.977	3.461	38,55	5.514	61,41
Liban-Nord	10.665	2.984	27,97	7.662	71,84
Liban-Sud	6.257	1.687	26,96	4.555	72,79
La Béqa'a	4.511	1.660	36,79	2.842	63,
Total	64.490	22.914	35,53	41.386	64,17

(1) 101 élèves en âge complémentaire sont dans le cycle secondaire, c'est à dire en avance.

./...

Paragraphe III : Le retard scolaire au cycle secondaire supérieur.

Sur un total de "15692" élèves qui constituent l'effectif du cycle secondaire supérieur, "11728" sont en âge universitaire. Ils représentent 74,7 % du total. Il est clair que le retard dans ce cycle est beaucoup plus important que dans les autres. De tous les mohafazats, c'est la Beqa'a qui a, relativement, le moins de retardataires. La cause en est dans le fait que l'enseignement secondaire supérieur est surtout concentré à Zahlé où le niveau des établissements publics et privés est acceptable.

Dans le tableau qui suit, on peut lire la différence à ce propos entre les différentes régions.

Tableau N° 14
LE RETARD SCOLAIRE OU CYCLE SECONDAIRE SUPERIEUR

Zone	Effectif global	En âge normal		En retard	
		nombre	%	nombre	%
Gd Beyrouth	9.216	2.441	26,48	5.700	72,69
Mont-Liban	1.576	480	30,49	1.092	69,28
Liban Nord	2.685	470	17,50	2.207	82,19
Liban Sud	1.330	188	14,13	1.141	85,78
La Beqa'a	885	284	32,09	588	66,44
Total	15.692	3.863	24,61	11.728	74,73

.../.

Le problème du retard scolaire analysé dans les différents cycles de l'enseignement, pourrait s'exprimer en une formule plus simplifiée, mais plus frappante :

Sur tous cinq élèves au Liban :

- Deux sont en retard (de cycle) au primaire
- Trois " " " " " " complémentaire
- Quatre " " " " " " secondaire

CHAPITRE TROISIEME

LE BILAN DES NON-- SCOLARISES

Tableaux : 15 à 17

Annexe : 51 à 70

La confrontation des résultats des enquêtes démographique et scolaire, présentés aux chapitres précédents de cette première partie, nous permet d'évaluer l'effectif des non-scolarisés. L'enquête démographique donnait, en effet, les différentes catégories d'âge scolaire. De l'enquête scolaire, résultait une répartition des élèves en catégories d'âge correspondant à celles de l'enquête démographique. C'est grâce à cette répartition d'ailleurs qu'a pu être évalué l'effectif des retardataires dans la deuxième section du chapitre précédent.

Pour obtenir l'effectif des non-scolarisés dans chaque groupe d'âge, primaire, complémentaire et secondaire, il suffit de comparer les résultats respectifs des deux enquêtes : tous ceux qui appartiennent à un groupe d'âge donné et ne sont pas scolarisés forment l'effectif des non-scolarisés dans ce groupe. L'analyse de cet effectif constituera la matière des sections suivantes.

SECTION I - EFFECTIF DES NON-SCOLARISES A L'AGE PRIMAIRE.

Il résulte de l'enquête scolaire présentée au chapitre précédent que les scolarisés de l'âge primaire sont au nombre de "223.050" élèves se répartissant comme suit :

- au cycle primaire "193.151" élèves en âge primaire
- au jardin d'enfants "29.708" élèves en âge primaire
- au cycle complémentaire "191" élèves en âge primaire.

L'effectif de la catégorie d'âge comprise entre 6 et 10 ans, tel qu'il résulte de l'enquête démographique atteint "319.108" enfants. Ce chiffre constitue l'effectif scolarisable à l'âge primaire en 1964. Or cet effectif n'est pas scolarisable en entier. Sur les "319.108" enfants scolarisables, "223.050" sont

.../.

sont scolarisés. L'effectif des non-scolarisés est donc (319.108 - 223.050) "96.058" enfants.(1) Les non-scolarisés à l'âge primaire représentent donc 30 % du total des scolarisables à cet âge, c'est-à-dire que presque un sur trois des enfants à l'âge scolaire primaire au Liban ne va pas à l'école. Il serait anormal qu'un tel nombre d'enfants n'aillent du tout à l'école ou tardent à y entrer. Dans l'un et l'autre cas, une situation délicate - le moins qu'on puisse dire - en résulte. Elle se répercute à tous les domaines de la vie nationale. Le tableau N° 15 détaille par région et par sexe l'effectif des non-scolarisés à l'âge primaire.

Tableau N° 15

EFFECTIF DES NON-SCOLARISES A L'AGE PRIMAIRE

Zone	Scolarisables		Non scolarisés		% des non-scolarisés
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Gd Beyrouth	69.742	60.902	19.014	18.316	28,57
Mont-Liban	19.621	17.417	29	1.365	3,76(2)
Liban-Nord	37.262	31.973	13.357	13.638	39
Liban-Sud	22.157	21.001	5.371	9.571	34,62
La Beqa'a	21.558	17.475	7.639	7.758	39,44
Total	170.340	148.768	45.410	50.648	30,10

(1) Ce nombre comprend en même temps les non-libanais à l'âge primaire, vivant au Liban et n'allant pas à l'école.

(2) Ce faible pourcentage des non-scolarisés est dû en partie à l'existence de grands établissements scolaires au Mont-Liban qui accueillent des élèves de toutes les régions du pays. Ces élèves sont considérés dans la présente étude comme résidents au Mont-Liban.

.../..

SECTION II - LES NON-SCOLARISÉS A L'ÂGE COMPLÉMENTAIRE
(11 à 14 ans)

Quand il est question des non-scolarisés de la catégorie d'âge complémentaire - 11 à 14 ans - il est important de distinguer entre trois scolarisations différentes :

- Enseignement général
- Enseignement technique
- Cours du soir (général et technique)

Pour la présente étude, nous ne disposons que des données de l'enseignement général ordinaire, c'est-à-dire le premier mode de scolarisation. Sur l'enseignement technique public, les statistiques sont fournies, mais sans répartition en catégories d'âge des élèves. Quant à l'enseignement technique privé, les données sont partielles et incertaines. Les renseignements concernant les cours du soir sont insignifiants. Aussi, pour ces différentes raisons, nous limiterons-nous dans cette section à donner l'effectif des non-scolarisés dans l'enseignement général uniquement. Cette remarque préliminaire faite, il est à voir maintenant comment se présente l'effectif des non-scolarisés à l'âge complémentaire.

L'effectif de la catégorie d'âge comprise entre 11 et 14 ans tel qu'il résulte de l'enquête démographique atteint "201252" personnes.

De cet effectif "129121" sont scolarisés dans l'enseignement général ordinaire et se répartissant comme suit :

.../.

- dans le cycle complémentaire et (sec. inférieur) "22.914" élèves en âge complémentaire.
- dans le cycle primaire "106.106 élèves sont en âge complémentaire.
- dans le cycle secondaire "101" élèves sont en âge complémentaire.

l'effectif des non-scolarisés dans l'enseignement général est donc "(201.252 - 129.121)" "72.131" ce qui représente 35,8 % du total du groupe d'âge complémentaire.

Dans le tableau qui suit, est donnée la répartition par région et par sexe de l'effectif des non-scolarisés.

Tableau N° 16
LES NON-SCOLARISES DANS L'ENSEIGNEMENT GENERAL A L'AGE COMPL.

Zone	Scolarisables		Non-scolarisé		% des non-scolarisés
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Gd. Beyrouth	44.293	38.130	15.299	14.048	36,60
Mont-Liban	13.608	11.562	1.060	2.313	13,42(1)
Liban-Nord	22.589	19.532	8.304	9.372	41,96
Liban-Sud	14.376	12.980	4.204	7.122	41,40
La Beqa'a	13.278	10.904	4.790	5.614	43,02
Total	108.144	93.108	33.657	38.474	55,34

(1) Ce faible pourcentage de non-scolarisés par rapport aux autres régions s'explique, en partie, comme dans le cas de l'enseignement primaire, par l'existence des grands établissements scolaires au Mont-Liban qui accueillent des élèves de toutes les régions du pays. Les élèves sont considérés, dans la présente étude, parmi les résidents au Mont-Liban.

SECTION III - LES NON-SCOLARISES A L'AGE SECONDAIRE
SUPERIEUR (15 - 17 ans)

Il est à noter, pour commencer, que seules sont considérées dans cette section, les données de l'enseignement général. Les renseignements concernant l'enseignement technique et les cours du soir ont été écartés ici pour les mêmes motifs avancés dans la section précédente.

Sur ce, l'effectif de la catégorie d'âge comprise entre 15 et 17 ans et correspondant à l'âge secondaire supérieur atteint "128.487" personnes.

De ce total "52.102" sont scolarisés dans l'enseignement général et se répartissent entre les cycles de la façon suivante :

- "3.863" dans le cycle secondaire supérieur ayant l'âge secondaire.
- "15.640" dans le cycle primaire ayant l'âge secondaire.
- "32.599" dans le cycle complémentaire ayant l'âge secondaire.

L'effectif des non-scolarisés dans l'enseignement général secondaire atteint "76.385" ce qui représente 59,4 % du total de la catégorie. Dans le tableau qui suit, est donnée la répartition des non-scolarisés par région et par sexe.

.../.

Tableau N° 17
 LES NON-SCOLARISES A L'AGE SECONDAIRE SUPERIEUR
 DANS L'ENSEIGNEMENT GENERAL

Zones	Scolarisables		Non-scolarisés		% des non-scolarisés
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Gd. Beyrouth	27.235	25.360	14.256	14.407	54,49
Mont-Liban	8.334	7.595	3.568	5.063	54,18
Liban-Nord	14.836	12.420	8.910	8.329	63,24
Liban-Sud	8.280	8.184	4.010	6.371	63,05
La Beqa'a	7.894	8.349	4.538	6.933	70,62
Total	66.579	61.908	35.282	41.103	59,45

CHAPITRE QUATRIEME

LA PR O B L E M A T I Q U E

A la lumière de la situation démographique et scolaire, analysée dans la première partie de cette étude, les grandes lignes d'une problématique de l'enseignement au Liban, se dégagent. Elles se réduisent en définitive à :

- Des inégalités entre les types d'enseignement et la répartition de leurs effectifs par secteur, sexe et région.

- Un besoin toujours croissant en équipements scolaires.

SECTION I - LES DISPROPORTIONS, CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL.

I - Disproportion entre enseignement général et enseignement technique.

L'enseignement au Liban est à prédominance nettement académique. La disproportion entre les effectifs des deux types d'enseignement se passe de commentaire. Alors que l'enseignement général totalise : 463.409 élèves. Le technique n'a que : 2.100 élèves (1). A admettre même que ce dernier effectif soit légèrement sous-estimé (aucune enquête n'ayant été effectuée à ce propos (2)) la disproportion n'en reste pas moins criante. Les crédits affectés dans le plan quinquennal au développement de l'enseignement technique et professionnel, contribueraient sans doute à atténuer cette disproportion.

(1) : Cf : N.P. Valin : Panorama de l'enseignement au Liban UNESCO 1965.

(2) : Cette enquête figure sur le programme du Service des Activités Régionales.

II - Disproportion entre enseignement public et enseignement privé.

Sur les "463.409" élèves qui constituent l'effectif de l'enseignement général pré-universitaire, le secteur privé en accueille : 306.534 élèves, ce qui représente 66 % du total. La disproportion va croissante d'un cycle à l'autre. L'enseignement privé totalise, au primaire (1), 58 % de l'effectif global de ce cycle. Au complémentaire 62 % des élèves sont dans le secteur privé et au secondaire, le pourcentage passe à 80 %.

III - Disproportion entre enseignement des garçons et enseignement des filles.

Les établissements scolaires ont accueilli en 1964 : 294.721 garçons contre : 168.688 filles. Ce dernier chiffre représente 36,4 % de l'effectif global. La disproportion entre les deux enseignements va croissante du primaire au secondaire où l'enseignement des filles ne représente plus que 27,5 % du total.

.../.

(1) Il est à rappeler que l'Etat subventionne dans le secteur privé primaire : 121.321 élèves sur un total de : 185.917 élèves qui constituent l'effectif privé primaire, c'est-à-dire que l'Etat subventionne 65 % de l'effectif primaire privé.

IV - Disproportion entre l'équipement scolaire (1) et l'effectif scolaire.

Il existe au Liban, 2.700 écoles environ qui accueillent : 463.409 élèves, c'est à dire que la moyenne est de 170 élèves par école. Cette moyenne décroît considérablement dans l'enseignement primaire tant privé que public où 55 % (1) des écoles ont un effectif inférieur à 100 élèves par école. Cette dernière formule est coûteuse et inadaptée. En effet, l'équipement et le matériel scolaire sont destinés à desservir un effectif d'élèves plus important. La dispersion des écoles tant privées que publiques conduit à un sous emploi du personnel enseignant et de l'équipement scolaire.

A cette dispersion des écoles correspond une mauvaise répartition du corps enseignant. Le corps enseignant du secteur public, dans l'enseignement primaire et complémentaire, comprend : 8.830 (2) instituteurs pour un effectif de : 149.527 élèves, c'est-à-dire "16" élèves (3) par instituteur. Il y a là un véritable gaspillage et une perte d'énergie dans un pays en voie de développement (4). La dispersion des écoles et la mauvaise répartition du corps enseignant sont, dans une large mesure, la cause des retards scolaires. En effet, sur un total de : 463.409 élèves, 175.872 souffrent d'un retard de cycle, ce qui représente 37 % de cet effectif.

(1) Cf : Etude sur les équipements des écoles privées, Ministère du Plan, Décembre 1964, Beyrouth.

(2) Non compris les élèves et instituteurs du cycle secondaire inférieur qui se trouvent dans les écoles secondaires officielles.

(3) Cette moyenne serait de "20" si l'on prenait en considération les membres du corps enseignant qui s'occupent de l'administration des écoles : directeurs, surveillants...

(4) Dans les écoles primaires du secteur privé, la moyenne est de 27 élèves par instituteur. La différence entre la moyenne du public et celle du privé est due à la concentration de l'enseignement privé dans les villes où il y a une forte demande de scolarisation et aux subventions accordées par l'Etat aux écoles dites gratuites.

V - Disproportion entre les effectifs scolaires des régions

Les effectifs scolaires, comme nous l'avons vu précédemment, sont inégalement répartis entre les différentes régions. Cette inégalité dans la répartition se préciserait davantage, en établissant la comparaison entre les régions à la lumière du chiffre de la population résidente et des enfants à l'âge scolaire. La situation dans les différentes régions est donnée dans le tableau qui suit :

Tableau N° 18
INDICE ELEVES / POPULATION

Zone	Population globale	Elèves / '00	Population scolaire de 4 à 17 ans	Elèves (1) / '00
Gd. Beyrouth	893.000	228	323.982	596
Mont-Liban	295.359	245	95.595	733
Liban-Nord	451.253	190	168.801	481
Liban-Sud	288.649	190	107.868	486
La Beqa'a	251.373	182	96.136	464
Total	2.179.634	212	792.382	557

(1) Seuls sont comptés les élèves ayant l'âge compris entre 4 et 17 ans.

SECTION II - BESOIN TOUJOURS CROISSANT EN EQUIPEMENTS SCOLAIRES.

Autres les disproportions à atténuer et l'équilibre à rétablir, l'enseignement doit affronter un accroissement élevé de la population et rattraper un retard en scolarisation.

I--Accroissement élevé de la population

L'accroissement de la population scolarisable tel qu'il résulte de l'enquête démographique, se situe autour de 73.000 h par année pendant la période 1965-1969. L'enseignement primaire doit accueillir donc chaque année 73.000 nouveaux enfants. Si nous admettons par hypothèse que chaque année : 63.000 (1) enfants quittent le cycle primaire pour aller au complémentaire ou ailleurs, l'enseignement doit prévoir chaque année 10.000 nouvelles places.

II - Rattraper un retard en scolarisation

A ce nouvel effectif vient s'ajouter un retard inquiétant en scolarisation à rattraper, du moins à l'âge primaire. A cet âge, comme le montre l'analyse dans la première partie : 96.058 enfants n'ont jamais été à l'école. L'enseignement ne peut pas se désintéresser d'un effectif aussi important de non-scolarisés, de peur de voir se constituer au Liban, une génération d'illettrés qui poserait au pays des problèmes de tous ordres. Si cet effectif est à scolariser au cours du quinquennat, l'enseignement primaire doit faire face à 20.000 nouvelles places supplémentaires par an. Cet aspect quantitatif du problème est étroitement lié à un autre

(1) Ce chiffre est obtenu en divisant l'effectif scolaire du primaire : 318.944 par les cinq années d'enseignement de ce cycle.

d'ordre qualitatif, le retard scolaire. Si ce dernier aspect est conjugué avec le premier, la non-scolarisation, la situation des enfants en âge primaire, se traduit ainsi : Un enfant sur trois ne fréquente du tout l'école, un autre y est mais il souffre d'un retard de classe (1), un seul s'y trouve en âge normal. Du point de vue économique et pédagogique, il y a là matière à réflexion et un état qui nécessiterait des solutions imminentes.

Du point de vue quantitatif donc, l'enseignement primaire doit prévoir, chaque année, 30.000 nouvelles places pour être à même de rattraper le retard en scolarisation et d'accueillir l'effectif de l'accroissement naturel de la population. Le tableau qui suit donne la répartition régionale de l'effectif à scolariser au cours du quinquennat.

Tableau N° 19

EFFECTIF A SCOLARISER AU COURS DU QUINQUENNAT 1965-1969

Zone	Non-scolarisés	Accroissement naturel	Total
Gd. Beyrouth	37.330	155.796	193.126
Mont-Liban	1.394	43.705	45.099
Liban-Nord	26.995	73.604	100.599
Liban-Sud	14.942	55.027	69.969
La Beqa'a	15.397	40.588	55.985
Total	96.058	368.720	464.778

(1) Sur les "319.108" enfants en âge primaire, "96.058" ne sont pas scolarisés; "100.000" environ souffrent d'un retard de 1,2,3 ou 4 ans, si l'on considère que le retard des enfants en âge primaire est du même ordre que celui de tous les enfants au primaire.

Les problèmes dégagés, au cours de ce chapitre, mettent en lumière les difficultés dont souffre actuellement l'enseignement et celles qu'il aura à affronter à l'avenir. L'enseignement souffre :

- D'une mauvaise répartition du corps enseignant surtout public.
- D'une dispersion des écoles qui conduit à un gaspillage et à une perte d'énergie.
- D'une disproportion entre l'enseignement général et l'enseignement technique.
- D'une disproportion entre les secteurs public et privé.
- D'une disproportion entre les effectifs scolaires des différentes régions.
- Du manque des jardins d'enfants dans le secteur public.
- D'un retard scolaire très important.

L'enseignement doit faire face à :

- 1) Un accroissement naturel élevé de la population.
- 2) Un retard en scolarisation à rattraper.
- 3) Une modernisation de l'équipement scolaire.
- 4) Une amélioration de la qualité de l'enseignement.
- 5) Un gonflement de l'enseignement général au niveau du secondaire.

CHAPITRE CINQUIEME

LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'Enseignement affronte donc des problèmes complexes et intrigués, non des moindres, ceux de la dispersion de ses écoles, de la mauvaise répartition du corps enseignant, de la non-scolarisation, des retards scolaires, de l'accroissement élevé de la population ... A ces différents problèmes, il est indispensable de chercher une solution. Celle-ci doit s'accomoder aux réalités socio-économiques du pays qui pèsent lourd dans les options à prendre. Ces réalités constituent la toile de fonds des prévisions d'avenir et en déterminent la tonalité.

Pour cerner de plus près ce problème socio-économique, il s'impose de noter tout d'abord que les non-scolarisés appartiennent tous aux couches sociales modestes et aux régions démunies du pays ou aux quartiers pauvres de l'agglomération beyrouthine. En effet, si la situation économique de leurs parents n'était pas précaire, ils les auraient envoyés à l'école. Les 96.058 enfants non-scolarisés à l'âge primaire devraient être accueillis -si- jamais ils le sont- dans le secteur public ou privé gratuit, c'est-à-dire subventionné par l'état. Dans les deux cas donc, leur charge incombe directement ou indirectement à l'Etat.

La même tendance est à signaler d'ailleurs, au niveau du secondaire où l'effectif scolaire officiel a plus que triplé au cours des neuf dernières années, en passant de 6.494 en 1955/1956 (1) à 21.608 en 1963/1964.

(1) Source : Ministère de l'Education Nationale.

Il est à remarquer ensuite que la cherté de la vie a contraint les couches sociales pauvre et misérable (1) et - pousse déjà la couche moyenne à envoyer leurs enfants au secteur public ou privé gratuit, et ce en vue de diminuer le déficit de leur budget familial. Nous avons vu d'ailleurs dans le chapitre second de la première partie que l'Etat prend en fait, à sa charge, directement ou indirectement, c'est-à-dire dans ses écoles ou dans celles qu'il subventionne 80 % de l'effectif global du cycle primaire. Cette proportion risque d'augmenter, mais il est certain qu'elle ne diminuera pas. Il serait, par conséquent, dangereux, en établissant des programmes de scolarisation de compter sur le secteur privé payant pour accueillir 50 % de l'effectif scolarisable. Ce pourcentage était valable dans le temps où l'enseignement était le privilège de certaines catégories de la population. Mais il ne l'est plus à l'heure où il constitue un besoin essentiel dans une société moderne.

S'il n'est pas question pour nous ici de fixer la part afférente à chaque secteur. ^{Car} il y a là une option politique à prendre : tout choix impliquant des responsabilités financières et socio-politiques, notons au moins que la situation laisse percevoir une responsabilité plus accrue à la charge de l'Etat dans le domaine de l'enseignement, tant au niveau du primaire qu'à celui du secondaire. Cette responsabilité accrue de l'Etat incite à choisir parmi les hypothèses qui se présentent celle qui soit la plus rationnelle. Des différentes hypothèses qui se présentent, trois peuvent être retenues et passées en revue.

(1) Ces deux couches représentent 50 % de la population et la couche moyenne en représente 32 %. Cf : Besoins et Possibilités du Développement du Liban. IRFED 1963.

SECTION I - PREMIERE HYPOTHESE.

Evolution dans la ligne de conduite actuelle.

Si l'évolution se poursuivait dans la ligne de conduite actuelle et faute de prévisions, les solutions d'urgence continueraient à constituer le seul mode d'action : le Ministère de l'Education Nationale aura à embaucher, chaque année, un nombre toujours croissant d'instituteurs, titulaires du brevet d'études complémentaire pour satisfaire les besoins les plus urgents. Il continuera de même à éparpiller l'implantation de nouvelles écoles, avec tout ce qu'elles coûtent en équipements et matériel scolaires.

Paragraphe I - L'Enseignement primaire.

Dans cette hypothèse, l'enseignement primaire devrait prévoir, chaque année, comme nous l'avons déjà vu : 30.000 (1) nouvelles places, s'il veut rattraper le retard en scolarisation et affronter l'accroissement de la population. Selon cette hypothèse, les secteurs public et privé subventionnés doivent accueillir, chaque année, tout l'effectif de l'accroissement de la population. En d'autres termes, sur les 30.000 places à prévoir, ils doivent assurer 28.000 places.

Le mode d'action actuel présente plus d'un inconvénient. D'une part, il accroît considérablement la charge de l'Etat en équipements scolaires et personnel enseignant : (2) les nouveaux venus étant toujours de simples brevetés n'ayant aucune formation spéciale.

(1) 20.000 places pour rattraper en cinq ans le retard en scolarisation et 10.000 places pour accueillir l'effectif de l'accroissement de la population.

(2) Le secteur public seul a engagé cette année : 1.000 nouveaux instituteurs.

Il n'apporte, d'autre part, aucune solution au problème des retards scolaires, de la qualité de l'enseignement, de la dispersion des écoles, de la modernisation des équipements ...etc. Il s'agit là d'un simple palliatif qui ne fait qu'aggraver le problème et différer l'éclatement de la crise.

Paragraphe 2 : L'Evolution des cycles complémentaire et secondaire (2)

Quant à l'évolution des cycles complémentaire et secondaire, elle serait susceptible de prendre un cours analogue à celui du cycle primaire. Il importe toutefois de noter les deux réserves qui s'imposent : la première tient au développement de l'enseignement technique et professionnel qui absorbera une partie des effectifs allant normalement aux cycles complémentaire et secondaire; la seconde à la non-gratuité de l'enseignement dans les cycles complémentaire et secondaire privés (3) dont il résulte des fuites, à la fin du Primaire, sur le marché du travail. Les incidences de ces deux facteurs sur l'évolution de l'enseignement n'étant pas encore évaluées, il n'est plus possible d'en définir ici la portée.

En 1964, le secteur public totalisait 32% de l'effectif global du cycle complémentaire, alors que le secondaire officiel ne représentait que 20% du secondaire général. Dans les deux cycles réunis, le secteur privé occupe à lui seul 71,4% alors que le public ne totalise que 28,6%.

(1) Nous sommes contraints à regrouper dans un même paragraphe l'évolution des deux cycles parce que les statistiques concernant leurs effectifs sur les dix dernières années sont fournies en un seul bloc par le Ministère de l'Education Nationale.

(2) Seul l'enseignement primaire privé est subventionné par l'Etat.

./...

Ces taux sont sujets à changement vu le développement de l'enseignement complémentaire et secondaire officiel, tant dans les agglomérations urbaines que dans les régions rurales. En 1955/1956, l'effectif public des cycles complémentaire et secondaire ne représentait que 19,8 % (1). Il a passé en 1964 à 28,6%, c'est à dire qu'il s'est accru de 8,8 %.

Quant à l'évolution globale des cycles, considérée ensemble dans les secteurs public et privé, au cours, de la prochaine décennie, nous supposons (2) qu'elle connaîtra le même taux relevé dans la dernière décennie et qui a été de 9,8.

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

(1) Source : Ministère de l'Education Nationale. Renseignements ajustés.

(2) A défaut d'un plan de développement de l'enseignement.

SECTION II - DEUXIEME HYPOTHESE.

Soulager l'enseignement de l'effectif des retardataires.

Pour faire face à l'accroissement certain et prévisible dans les différents cycles de l'enseignement, on peut penser à soulager ces cycles de l'effectif alourdissant des retardataires. Cet effectif atteint 175.872 élèves, se répartissant comme suit :

"112.758" élèves dans le cycle primaire
" 41.386" élèves dans le cycle complémentaire
" 11.728" élèves dans le cycle secondaire.

Ces élèves occupent donc une place qui ne leur appartient pas. Si les différents cycles en étaient soulagés, les nouvelles places disponibles servirait à accueillir, dans le primaire, tout l'effectif des non-scolarisés (1) et une bonne partie de l'accroissement naturel de la population. Dans les cycles complémentaire et secondaire, tout l'accroissement prévu pour la période 1965 - 1969 pourra être absorbé. Il irait sans dire que cette hypothèse ne peut être envisagée sérieusement dans l'état actuel des choses. C'est-à-dire tant que l'enseignement technique n'est pas équipé en vue d'accueillir un effectif aussi important ^{et} que le marché du travail non agricole ne souffre pas d'une pénurie de main-d'oeuvre non qualifiée.

Elle n'est donc abordable qu'en fonction de ces deux données, sans quoi on se tire d'une difficulté pour s'en créer une autre plus embarrassante.

(1) Il y a dans le cycle primaire, 122.758 élèves qui sont en retard, alors que l'effectif des non-scolarisés est : 96.058 enfants et celui de l'accroissement annuel est : de : 10.000 enfants.

SECTION III - TROISIEME HYPOTHESE (1)

Répartition rationnelle des établissements et des instituteurs.

La première hypothèse conduit à un gonflement monstrueux de l'enseignement - sans pour autant apporter une solution valable aux problèmes actuels et prévisibles - et la deuxième à substituer au problème un autre plus grave et plus difficile à résoudre. Dans les deux cas, on se limite à envisager l'aspect quantitatif du problème, c'est-à-dire celui de l'équipement. Or cet aspect est étroitement lié à un autre d'ordre qualitatif. C'est vouloir esquiver le problème que de tenter de dissocier ses deux aspects.

Paragraphe I - Les effets de la dispersion

Les problèmes de l'enseignement sont, en effet, organiquement liés : la dispersion des écoles crée de grandes responsabilités à la charge de l'état : celui-ci, débordé par le besoin quantitatif, multiplie ses établissements sans se soucier toutefois de la qualité de leurs équipements. Il en est de même pour l'enseignement privé gratuit (2). La dispersion des écoles conduit, en outre, à une dispersion des instituteurs. Cette dispersion rend difficile la tâche de l'inspection, incite aux absences et encourage le relâchement. Il résulte de tout cela une détérioration inquiétante de l'enseignement. A titre indicatif, notons au passage, l'ordre de dispersion des écoles primaires officielles (3) : 30 % de ces écoles ont moins de 50 élèves; 17 % ont moins de

(1) Cette hypothèse ne concerne que l'enseignement primaire, parce que c'est dans ce cycle qu'une répartition rationnelle s'impose, d'une façon urgente. Quant aux établissements publics des cycles complémentaire et secondaire, leur nombre étant d'une part limité et leur implantation étant d'autre part, soumise à des critères rigoureux, leur localisation s'est faite, le plus souvent, d'une façon rationnelle pour répondre à des besoins réels.

(2) Cf : Etude sur les équipements des écoles privées. Ministère du Plan . Beyrouth 1964.

(3) Source : Ministère de l'Education Nationale.

100 élèves et 13 % ont moins de 150 élèves. Autrement dit, 60 % des écoles primaires publiques ont moins de 150 élèves chacune. Cette dispersion conjuguée avec les contraintes administratives et politiques, conduit à une mauvaise répartition du corps enseignant.

Dans le secteur public, la moyenne d'élèves par instituteur est de 20, alors que la moyenne internationale se situe autour de 30-35 élèves par instituteur. Il y a là certainement un gaspillage et une perte d'énergie. Seul le secteur public est abordé ici parce que c'est là que l'Etat a le droit d'intervention.

Paragraphe II - Les effets du regroupement.

S'il est évident d'abord que le mal réside dans la dispersion des écoles et des instituteurs, seul leur regroupement serait de nature à en atténuer la portée. A l'inverse de la dispersion, ce dernier conduirait à une meilleure répartition du corps enseignant, à une amélioration de la qualité de l'enseignement et à de meilleures conditions d'équipement scolaire. Diverses formes de regroupement sont possibles. Il serait très recommandé pour commencer d'éliminer purement et simplement les écoles de cycle incomplet et de ne retenir que les établissements de cycle complet. Un établissement de cycle complet doit contenir un minimum de 150 à 200 élèves⁽¹⁾. Il n'est pas possible de prévoir dans chaque établissements deux ou trois sections. Il y aurait ainsi trois catégories d'établissements de cycle complet; la première, groupant de 150 à 200 élèves, la deuxième de 200 à 400 élèves et la dernière de 400 à 600 élèves.

(1) Le cycle primaire comprend cinq classes, la moyenne d'élèves par classe devrait être de 30 à 40.

Le regroupement d'écoles apporte une solution à plus d'un problème. Sur le plan quantitatif, tout d'abord, il réalise un gain sûr et important en faisant passer la moyenne de 20 élèves par instituteur à 30/40 élèves. Sur le plan qualitatif, il permet une amélioration de l'enseignement, en atténuant l'effet de l'absentéisme, en assurant une administration plus qualifiée, en rendant les écoles plus accessibles au contrôle de l'inspection.....

Mais pour être économiquement rentable, le ramassage doit desservir un nombre élevé d'écoliers. Aussi, le regroupement d'écoles est-il préconisé à cette condition. Il ne concerne pas l'enseignement primaire : les établissements complémentaires et secondaires étant -comme il a été déjà signalé- localisés dans les grands centres ne posent que de problèmes dans l'immédiat.

Dans toute opération de ce genre, un minimum et un maximum sont à prévoir. Le premier correspond à l'effectif actuel des écoles officielles et le second à celui des non-scolarisés et de l'accroissement naturel de la population. Pour le calcul du maximum, les perspectives d'évolution tracées au cours du présent chapitre, pourraient servir de base. Les secteurs public et privé gratuit sont appelés, en effet, à accueillir tout l'effectif des non-scolarisés et 80% de celui de l'accroissement naturel de la population. Du total de ces deux effectifs -et si les choses restent ce qu'elles sont- le secteur public devrait pouvoir accueillir 52 %.(1)

(1) Ce pourcentage est calculé sur la base de la répartition actuelle des effectifs scolaires entre le public et le privé gratuit : le secteur public totalise : 133.027 élèves, alors que le secteur privé gratuit n'a que : 121.321 élèves.

Le regroupement soulagerait donc le secteur public de ses écoles primaires incomplètes. Ce dernier aura alors plus de facilité à équiper en matériel scolaire moderne des écoles de cycle complet où se réalisent des conditions favorables à l'épanouissement de l'enseignement. L'aspect qualitatif du problème est trop important pour le voiler par son aspect quantitatif.

CONCLUSION

L'analyse détaillée des effectifs scolaires, en donnant un éclairage nouveau à la situation de l'enseignement, au Liban, a permis à la présente étude d'atteindre l'objectif qui lui a été assigné. Sans vouloir répéter ici tout ce que l'analyse a révélé, il est néanmoins nécessaire de reprendre dans une conclusion générale le plus caractéristique de la situation et partant ce qui invite le plus à la réflexion et appelle des solutions immédiates.

L'enseignement général pré-universitaire a connu, au Liban, dans la dernière décennie un développement très important, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il s'est étendu à toutes les régions du pays et a été mis à la portée de toutes les couches sociales. Mais ce développement ne s'est pas toujours réalisé dans une parfaite harmonie avec les besoins réels du pays et les impératifs de son développement. Ce dernier exige, en effet, parallèlement à une éclosion de l'enseignement général, un épanouissement de l'enseignement technique et professionnel. En effet, le pourcentage de l'effectif de l'enseignement général par mille habitants est plus élevé au Liban que dans les pays de l'Europe Occidentale où un équilibre s'est effectué entre les deux enseignements général et technique et ce pour le bienfait des deux disciplines : il s'accroche en effet actuellement à l'enseignement général un effectif de non-doués pour l'enseignement théorique mais qui y restent parcequ'ils n'ont pas d'autres choix à faire. Aussi, dans la mesure où une décantation naturelle se fait, l'enseignement général devient-il plus souple et gagne-t-il plus d'élan et d'efficacité. Car, dans son état actuel il souffre d'un nombre élevé de retardataires dans ses différents cycles notamment aux niveaux du secondaire inférieur et du secondaire supérieur où les taux du retard atteignent respectivement 64 % et 74 %. C'est dans cet effectif de retardataires que s'essuyent la plupart des échecs aux examens des diplômes officiels.

.../.

Il n'est pas à entendre par là, que c'est dans ce déséquilibre entre les deux enseignements que résident tous les problèmes de l'enseignement. En effet, débordé par les problèmes d'ordre quantitatif, l'Etat n'a cessé depuis une dizaine d'années de multiplier ses effectifs et équipements scolaires, sans se soucier de la qualité de ces effectifs et équipements. De là, doit démarrer toute opération de redressement pour mettre fin à cette inflation dans la dispersion des écoles primaires et la désignation d'un millier de nouveaux brevetés, tous les ans. Un regroupement des écoles s'avère de plus en plus indispensable pour freiner le mouvement actuel et faire face, d'une façon rationnelle, aux besoins toujours croissants du fait de la poussée démographique et de la propension de toutes les couches sociales pour l'instruction, et pour une instruction qui veut se pousser au-delà du Primaire. Il est significatif, à cet égard, que le rapport de la population scolarisée entre 4 et 17 ans soit de 557 % de la population scolarisable à cet âge.

La rationalité s'impose d'autant plus que les responsabilités de l'Etat dans le domaine de l'instruction s'accroissent. L'Etat prend, en effet, en charge, directement ou indirectement 80 % des élèves de cycle primaire. Ces dernières années, il a dû en outre multiplier à travers tout le pays ses établissements de cycles complémentaire et secondaire pour absorber les effectifs des couches modestes venus du cycle primaire. Aussi est-il urgent de repenser la répartition actuelle des écoles primaires, de laisser tomber la formule des écoles de cycle incomplet et d'imposer un minimum de 150 élèves dans une école, dût-on froisser momentanément les susceptibilités locales. A ces conditions, les écoles deviennent de véritables établissements d'enseignement où les conditions pédagogiques et humaines d'épanouis-

sement se réalisent pleinement. Ainsi, les énergies déployées pour étendre l'instruction à toutes les couches sociales et à toutes les régions du pays seront plus efficaces. En définitive, après avoir consacré l'effort des dernières années pour faire face aux besoins d'ordre quantitatif, il faudrait actuellement faire un effort d'ordre qualitatif.



الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)